

n°: 644-18  
 du: 28.06.2018  
 au: 28.07.2018

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à seize heures, le conseil municipal dûment convoqué le huit juin pour la délibération n° 64 (Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino d'Arcachon – choix du délégataire et approbation du contrat de délégation) et le dix-neuf juin, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

### Etaient présents :

*Mmes et MM. les Adjoints :* PHILIPPON, LUMMEAUX (à partir de la question D18.06\_62), BORDEDEBAT, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, BEUNARD (à partir de la question D18.06\_53), CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, GRANET, LUCAS, BEY (jusqu'à la question D18.06\_69).

### Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bernard LUMMEAUX..... à Geneviève BORDEDEBAT (jusqu'à la question D18.06\_61)  
 Jean-Paul CHANSAREL..... à Daniel PHILIPPON  
 Patrice BEUNARD..... à Claire MARESCOT (jusqu'à la question D18.06\_52)  
 Vincent LANDAIS..... à Alexis BONNIN  
 Simon SEGURA..... à Paul SCAPPAZZONI  
 Marie PAJOT ..... à Maurice GRANET

### Absent excusé :

Laurent LAMARA

### Absente :

Anny BEY (à partir de la question D18.06\_70)

Nombre de conseillers en exercice : 33

### Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : M. Julien GHYSELS. Ils sont désignés à la MAJORITE, M. Charles-Albert LUCAS ayant voté CONTRE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2018

est adopté à la MAJORITE

CONTRE : 1 (CA. LUCAS)

ABSTENTION : 1 (A. BEY)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
<b>C18.06_10</b>	FINANCES – Aliénation de biens mobiliers (décision 21-2018)	<b>PRIS ACTE</b>

<b>C18.06_11</b>	URBANISME – demande de Permis de Construire – propriété Ville	<b>PRIS ACTE</b>
Compte-rendu des jugements et instances		
<b>C18.06_12</b>	Jugement Tribunal Administratif de Bordeaux Association de Sauvegarde du Site d'Arcachon et autre – 5 avril 2018	<b>PRIS ACTE</b>
Divers		
<b>C18.06_13</b>	Résultat de l'enquête publique n°02/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	<b>PRIS ACTE</b>
<b>C18.06_14</b>	Résultat de l'enquête publique n°03/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	<b>PRIS ACTE</b>
<b>C18.06_15</b>	Résultat de l'enquête publique n°04/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	<b>PRIS ACTE</b>

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>PROXIMITE</b>		
<b>D18.06_49</b>	Avenant n°4 à la convention du 21 août 2014 entre la Ville d'Arcachon et le Kiosque de la Ville d'Hiver (Rapporteur : Mme MARESCOT)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> Pour : 30 Abstention : 1 (A. BEY) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
<b>D18.06_50</b>	Engagement de service civique - demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique (Rapporteur : Mme BIESEL LEGER)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE &amp; GESTION DU DOMAINE</b>		
<b>D18.06_51</b>	Participation de la commune aux services mutualisés de Gironde Numérique (Rapporteur : Mme MAUPILE)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b>
<b>D18.06_52</b>	Nomination d'un délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (Rapporteur : Mme MARESCOT qui a le pouvoir de M. BEUNARD)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b>
<b>D18.06_53</b>	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée BC 246 sise allée des Arbousiers à Arcachon (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b> Pour : 31 Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
<b>D18.06_54</b>	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée AZ 240 sise 27 avenue Saint François Xavier à Arcachon (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b> Pour : 31 Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
<b>D18.06_55</b>	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur les propriétés de la Commune cadastrées AW 88 & AW 89 sises allée André Armandy à Arcachon (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b> Pour : 31 Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
<b>D18.06_56</b>	Résiliation par anticipation du bail emphytéotique liant la Ville d'Arcachon à la SCI ARCGAVI pour une parcelle de terrain sise boulevard du Général Leclerc à Arcachon (AK 609) (Rapporteur : M. CAPTUS)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 30 Contre : 1 (A. BEY) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)

D18.06_57	Désaffectation de l'ensemble immobilier dénommé "Ecole Victor Duruy Maternelle" sis 2 avenue de la République à Arcachon (Rapporteur : Mme ANTOUN)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 29 Contre : 2 (A. BEY, CA. LUCAS) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
D18.06_58	Déclassement par anticipation du domaine public communal vers le domaine privé communal et cession d'un immeuble communal dénommé « Ecole Maternelle Victor Duruy » sis 2 avenue de la République à Arcachon (Rapporteur : Mme ANTOUN)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 29 Contre : 2 (A. BEY, CA. LUCAS) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)
D18.06_59	Déclassement par anticipation du domaine public communal vers le domaine privé communal et cession d'un immeuble communal sis 51 cours Tartas à Arcachon (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 27 Contre : 4 (A. BEY, CA. LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN qui a le pouvoir de V. LANDAIS)

### RESSOURCES HUMAINES

D18.06_60	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. PHILIPPON)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 31 Contre : 1 (CA. LUCAS)
D18.06_61	Création d'emplois de contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (Rapporteur : Mme CASSOT)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 31 Contre : 1 (CA. LUCAS)

### SERVICES DELEGUES

D18.06_62	Gestion Déléguée des Services Publics - présentation des rapports annuels (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	<b>IL EST PRIS ACTE</b>
D18.06_63	Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Equestre d'Arcachon - adoption des tarifs 2018/2019 (Rapporteur : Mme MARESCOT)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 30 Contre : 2 (A. BEY, CA. LUCAS)
D18.06_64	Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino d'Arcachon - Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation (Rapporteur : M. CAPTUS)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b>
D18.06_65	Délégation du Service Public balnéaire - activité de restauration et de location de matériel de plage - adoption du principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un emplacement sur la plage PEREIRE et lancement de la procédure de consultation (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY)
D18.06_66	PISCINE - résiliation de la convention de gestion et transfert du contrat de Délégation de Service Public à la COBAS Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Rapporteur : M. COEURET)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b>

## MARCHES PUBLICS

D18.06_67	Aménagement du boulevard du Général Leclerc (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY)
D18.06_68	Fourniture de mobilier urbain - assises (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY)

## FINANCES

D18.06_69	Création d'un bâtiment à usage culturel, touristique, associatif et technique - Demande de Financements (Rapporteur : Mme DUBROCA)	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE</b> Pour : 30 Contre : 2 (A. BEY, CA. LUCAS)
D18.06_70	Attributions et annulations de subventions - exercice 2018 (Rapporteur : M. HERSZFELD)	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITÉ</b> Pour : 28 Ne prennent pas part au vote : 3 (N. LIMOUZIN, M. GRANET, P. CAPTUS en leur qualité de membres respectivement du Comité Directeur de l'Aviron, du Conseil d'Administration du RCBA, du bureau du KRAV MAGA)

## QUESTIONS ORALES

Question orale 1 - Rapporteur : M. LUCAS

**NON SOUMISE AU VOTE**

"Dans le cadre de la réponse à une récente question de ma part à propos des conditions financières de réalisation de l'opération COGEDIM initiée en 2011 essentiellement cours Lamarque, vous avez fait état de la rétrocession gratuite par la COGEDIM de deux parcelles de terrain rue François Legallais. Pouvez-vous nous indiquer :

- les numéros figurant au cadastre de ces parcelles,
- la localisation précise de chacune,
- la surface de chacune,
- ainsi que la valeur vénale qui n' a pas manqué de leur être attribuée dans l'acte notarié constatant cette cession "gratuite".
- Pouvez-vous nous préciser si les deux parcelles auxquelles vous faites allusion sont celles prévues dans l'acte de cession d'origine, ou s'il s'agit de parcelles nouvelles. Dans cette hypothèse pouvez-vous nous donner les références cadastrales des parcelles citées dans l'acte d'origine."

Question orale 2 - Rapporteur : M. LUCAS

**NON SOUMISE AU VOTE**

"La population de notre commune était en 1968 de 14.000 habitants avec un parc de 9000 logements. La population est aujourd'hui de + ou - 11.000 habitants avec un parc de logements de 17.000 (dont 10.000 résidences secondaires). Votre arrivée à la tête de la commune depuis 2001 ne semble pas avoir enrayeré cette évolution catastrophique pour l'économie, le commerce et les résidents permanents qui voient se fermer les classes des écoles et voient fuir vers les communes voisines ou fermer les commerces les plus dynamiques, les médecins généralistes, la clinique, les radiologues, les ophtalmo etc.

Dans deux communications publiques récentes concernant une

possible augmentation de population de notre commune, vous avez indiqué à l'Olympia (voeux à la population) une augmentation de 500 habitants et au Palais des congrès (voeux du personnel municipal) une augmentation de 500 familles.

Pouvez-vous nous indiquer laquelle de ces deux données est, selon vous, exacte ?

Ces statistiques démographiques encourageantes ne nous ont pas été confirmées par l'INSEE. Pouvez-vous nous indiquer vos sources? "

Monsieur Le Maire lève la séance à 17H25.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le

**28 JUIN 2018**



Yves FOULON  
Maire d'Arcachon

*A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.*